

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 20 juillet 2015, à 19 h 30.

Présents : M. Michel Surprenant, maire  
M. Camille Solomon, conseiller  
M<sup>me</sup> Annie Poitras, conseillère  
M. Michel Robidoux, conseiller  
M. Gilles Côté, conseiller  
M. Robert Lacombe, conseiller

Absente : M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère

Est également présente :  
M<sup>me</sup> Francine Bédard, directrice générale par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Nomination de M<sup>me</sup> Francine Bédard au poste de directrice générale par intérim
7. Bail non exclusif Sablière Marie-Reine-des-Cœurs - Position de Chertsey
8. Signature d'un acte de déclaration-corrrection - Lot 3 900 955 cadastre du Québec (rue Gaston)
9. Croix Bleue - Renouvellement du contrat d'assurance collective 2015-2016
10. Croix-Rouge canadienne - Paiement de la contribution annuelle
11. Mandat procureurs - Procédures légales - Immeuble 6846, chemin du Lac-d'Argent
12. Mandat aux procureurs - Procédures légales 345, rue Richard
13. Octroi de contrat - Les Équipements Twin inc. - Benne basculante pour camion 10 roues
14. Octroi de contrat - Réfection chemins des Monts et Marie-Reine-des-Cœurs (AJOURNÉ)
15. Octroi de contrat - Réfection chemin de la Grande-Vallée (AJOURNÉ)
16. Regroupement d'achat de l'UMQ - Sel de déglçage des chaussées - Acceptation du fournisseur
17. Synerion inc. - Renouvellement de contrat annuel - Logiciel Timezone (poinçon)
18. Achat d'équipements informatiques en complément au nouveau serveur
19. Embauche de deux pompiers à temps partiel - MM. Jean-François Boileau et Kevin Gagnon
20. Les Arts et la Ville - Renouvellement d'adhésion
21. Loisir et Sport Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
22. Autorisation d'assistance - Formation comptabilité générale
23. Autorisation d'assistance - Formation PG Solutions - Module Grand Livre
24. Demande d'arrêt routier - École Saint-Théodore - 24 octobre 2015
25. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio (chemin de tolérance)
26. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) - Chemin du Lac-David Ouest (chemin de tolérance)
27. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) - Rue du Hérisson (chemin de tolérance)
28. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) - Rue du Sous-Bois (chemin de tolérance)
29. Avis de motion - Amendement au règlement de zonage 424-2011 (salle de réception)

## ORDRE DU JOUR (suite)

30. Projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 22002, salle de réception, dans la zone RS-27 (3185, chemin de l'église)
31. Avis de motion - Amendement au règlement de zonage 424-2011 (rue Gaston)
32. Projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à intégrer une partie de la zone URB-11 dans la zone URB-6
33. Demande de dérogation mineure - 825, rue Mauriac
34. Autorisation de paiement - Architecturama - Aménagement de l'église
35. Autorisation de paiement - Pierre Desmarais - Devis travaux chemins
36. Adoption des comptes fournisseurs
37. Dépôt de l'état des activités financières
38. Dépôt de rapports
39. Le maire vous informe
40. Période de questions
41. Levée de la séance

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, M. Michel Surprenant.

### 2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

### 3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

### 4. Adoption de l'ordre du jour

2015-179

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout de l'article 7 et l'ajournement des points 14 et 15.

### 5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2015-180

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin, de la séance extraordinaire du 13 juillet et des ouvertures de soumissions du 8 et du 17 juillet 2015, tels que rédigés.

### 6. Nomination de M<sup>me</sup> Francine Bédard au poste de directrice générale par intérim

ATTENDU QUE

M. Pierre Mercier et la municipalité de Chertsey ont convenu d'une résiliation consensuelle du contrat de travail de M. Pierre Mercier à titre de directeur général et secrétaire-trésorier le 13 juillet 2015;

ATTENDU QU'

en vertu des dispositions de l'article 184 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier adjoint doit exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie.

6. Nomination de M<sup>me</sup> Francine Bédard au poste de directrice générale par intérim (suite)

POUR CES MOTIFS,

2015-181

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que M<sup>me</sup> Francine Bédard soit nommée au poste de directrice générale par intérim de la municipalité de Chertsey avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités.

Le salaire de M<sup>me</sup> Bédard, pour la période où elle occupera l'intérim, sera le salaire du poste de directeur général. Il est entendu que M<sup>me</sup> Bédard réintégrera ses fonctions de directrice générale adjointe au Service du greffe lorsque le poste de directeur général aura été comblé.

7. Bail non exclusif Sablière Marie-Reine-des-Cœurs - Position de Chertsey

ATTENDU QUE la firme Jobert, de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, a déposé une demande d'obtention d'un bail non exclusif dans la sablière de Marie-Reine-des-Coeurs pour extraire 80 000 tonnes de matières en 16 semaines;

ATTENDU QUE ce volume demandé équivaut à un trafic d'un camion benne aux 5 minutes, qui s'ajoute à l'exploitation régulière de cette sablière, et que ce trafic lourd continu constitue une menace à la sécurité et à la quiétude des contribuables et des 30 000 visiteurs annuels qui fréquentent le sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs;

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey prévoit, cette année, la réfection du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, qui sera aussitôt annulée par le passage continu des mastodontes transporteurs;

ATTENDU QU' une circulation d'une telle densité va occasionner une usure prématurée de l'infrastructure routière municipale et que les ponceaux du lac Lafond, déjà hypothéqués, ont une capacité insuffisante pour résister à la pesanteur et au rythme de ce trafic et que des dommages de toute nature sont inévitables;

ATTENDU QUE le statut de cette sablière, située sur une terre publique, l'exempte de toute demande de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, laissant les exploitants agir en toute impunité des normes environnementales et sans limite de tonnage annuel, ni exigence de restauration du site;

ATTENDU QUE la délégation de compétence à la MRC de la gestion des carrières et sablières préconise des principes de gestion dont l'équité, la transparence, la préservation du milieu naturel et de la diversité biologique, le développement durable et le rapprochement du citoyen de la prestation de service public;

ATTENDU QUE pour que la prestation soit plus proche du citoyen, chaque demande de bail devrait être publiée dans un journal local ou régional et la population intéressée devrait être invitée à formuler ses commentaires avant toute décision, ce qui assurerait d'appliquer les principes de gestion d'équité et de transparence;

7. Sablière Marie-Reine-des-Cœurs (suite)

ATTENDU QUE les principes de gestion convenus dans l'entente de délégation impliquent que les motifs d'intérêt public, d'inacceptabilité sociale et de développement durable prenant en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux, soient reconnus comme critères d'analyse de la demande de bail, dont la responsabilité relève du conseil des maires;

ATTENDU QUE la Loi sur le développement durable décrète à l'article 6 que les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable; que les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature et que la participation et l'engagement des citoyens, et des groupes qui les représentent, sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité, sur les plans environnemental, social et économique.

POUR CES MOTIFS,

2015-182

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement :

- 1- de nommer le conseiller Camille Solomon coordonnateur de la participation citoyenne à l'opposition de toute augmentation de volume à la sablière Marie-Reine-des-Coeurs;
- 2- de signifier à la MRC de Matawinie que toute demande de bail, concernant les carrières et sablières situées sur le territoire de la Municipalité, soit connue publiquement et que les citoyens concernés soient entendus avant toute décision au conseil des maires;
- 3- de demander au ministère de l'Environnement d'analyser la situation actuelle des carrières et sablières situées en territoire public, soit Marie-Reine-des-Coeurs et Lac Brûlé, et de recommander des critères d'exploitation et de restauration en respect des normes environnementales;
- 4- de demander à la MRC de Matawinie d'exercer une surveillance adéquate, permettant de vérifier les tonnages extraits et d'obtenir les justes redevances exigées;
- 5- que jusqu'à l'établissement de normes environnementales, la MRC décrète un tonnage maximum annuel d'extraction pour chaque site de Marie-Reine-des-Coeurs et du Lac Brûlé.

8. Signature d'un acte de déclaration-corrrection - Lot 3 900 955 cadastre du Québec (rue Gaston)

2015-183

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le maire et la directrice générale par intérim soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de déclaration-corrrection préparé par M<sup>e</sup> Danielle Blanchard, notaire, en regard de l'acquisition du lot 3 900 955 cadastre du Québec et de la correction apportée au nom de l'acheteur.

9. Croix Bleue - Renouvellement du contrat d'assurance collective 2015-2016

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey offre à son personnel une assurance collective;

ATTENDU QUE la municipalité adhère à un Fonds d'assurance collective régional et qu'elle désire maintenir son adhésion;

ATTENDU la recommandation de M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives chez ASQ Consultant, d'accepter les conditions qui ont été négociées.

POUR CES MOTIFS,

2015-184

il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey accepte les conditions de renouvellement de Croix Bleue pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016. La directrice générale par intérim est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis, s'il y a lieu.

10. Croix-Rouge canadienne - Paiement de la contribution annuelle

2015-185

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement qu'en vertu des dispositions de l'entente intervenue entre la municipalité de Chertsey et la Croix-Rouge canadienne en date du 18 août 2014 (résolution 2014-184) concernant les « services aux sinistrés », la municipalité verse un montant de 730,65 \$ (taxes incluses), représentant la contribution financière pour la période d'août 2015 à septembre 2016. Ce montant représente 0,15 \$ per capita et est basé sur le décret annuel de population publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

11. Mandat procureurs - Procédures légales - Immeuble 6846, chemin du Lac-d'Argent

ATTENDU les nombreuses infractions constatées au 6846, chemin du Lac-d'Argent à Chertsey (matricule 7808-70-8964), contrevenant au règlement 210-2000 concernant les animaux;

ATTENDU QUE le contrevenant n'a pas donné suite aux nombreux avis déjà émis par le contrôleur canin et par la municipalité.

POUR CES MOTIFS,

2015-186

il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Poitras, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil mandate le cabinet d'avocats Dunton Rainville pour entamer toutes les procédures légales jugées nécessaires, en regard des infractions précitées. La directrice générale par intérim ou le directeur du Service d'urbanisme, M. Denis Hénault, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

12. Mandat aux procureurs - Procédures légales 345, rue Richard

ATTENDU les nombreuses infractions constatées au 345, rue Richard à Chertsey (matricule 7907-67-2566), contrevenant au règlement 210-2000 concernant les animaux;

ATTENDU QUE le contrevenant n'a pas donné suite aux nombreux avis déjà émis par le contrôleur canin et par la municipalité.

POUR CES MOTIFS,

2015-187

il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil mandate le cabinet d'avocats Dunton Rainville pour entamer toutes les procédures légales jugées nécessaires, en regard des infractions précitées. La directrice générale par intérim ou le directeur du Service d'urbanisme, M. Denis Hénault, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

13. Octroi de contrat - Les Équipements Twin inc. - Benne basculante pour camion 10 roues

2015-188

À la suite de l'ouverture de soumissions du 8 juillet 2015, il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une benne basculante pour camion dix (10) roues, conforme aux spécifications du devis technique, du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Équipements Twin inc., au prix de 48 063,38 \$ (taxes incluses). La présente résolution et tous les documents d'appel d'offres tiennent lieu de contrat entre les parties.

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

14. Octroi de contrat - Réfection chemins des Monts et Marie-Reine-des-Cœurs

Ce point est reporté à une séance d'ajournement qui aura lieu le 27 juillet 2015 à 19 h 30.

15. Octroi de contrat - Réfection chemin de la Grande-Vallée

Ce point est reporté à une séance d'ajournement qui aura lieu le 27 juillet 2015 à 19 h 30.

16. Regroupement d'achat de l'UMQ - Sel de déglçage des chaussées - Acceptation du fournisseur

2015-189

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que le conseil accepte le fournisseur-adjudicataire Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor, comme fournisseur d'une quantité de 500 tonnes métriques de produit de chlorure de sodium (sel de déglçage), au prix unitaire de 85,99 \$ la tonne métrique (plus taxes), dans le cadre du regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

- 2015-190 17. Synerion inc. - Renouvellement de contrat annuel - Logiciel Timezone (poinçon)
- Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Poitras, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de renouveler, avec la firme Synerion North America inc., le contrat annuel de support technique pour le logiciel Timezone, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016, au coût de 1 310 \$ (taxes incluses). La directrice générale par intérim est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.
- Cette somme sera prévue au budget général 2016 de la municipalité.
- 2015-191 18. Achat d'équipements informatiques en complément au nouveau serveur
- Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Poitras et résolu unanimement d'entériner l'achat d'équipements informatiques, en complément au nouveau serveur et d'autoriser, à cette fin, une dépense de 5 617,10 \$ (taxes incluses).
- Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.
- 2015-192 19. Embauche de deux pompiers à temps partiel
- Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que suite à la recommandation du directeur du Service incendie, M. Serge Lamoureux, la municipalité procède à l'embauche de deux pompiers à temps partiel, soit M. Jean-François Boileau et M. Kevin Gagnon.
- 2015-193 20. Les Arts et la Ville - Renouvellement d'adhésion
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la municipalité renouvelle son adhésion au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2015 et défraie, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle de 114,98 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2015-194 21. Loisir et Sport Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la municipalité renouvelle son adhésion à l'organisme Loisir et Sport Lanaudière pour l'année 2015 et défraie, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle au montant de 100 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2015-195 22. Autorisation d'assistance - Formation comptabilité générale
- Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Poitras et résolu unanimement que suite à l'admission de M<sup>me</sup> Catherine Rondeau, agente de bureau (comptabilité), à un programme d'études à temps partiel, donné par l'UQAM à l'automne 2015 pour l'obtention d'un certificat en comptabilité générale, la municipalité défraie le coût des frais d'admission au montant de 89 \$ (taxes incluses), ainsi que le coût de la première session au montant de 588,76 \$. M<sup>me</sup> Rondeau suivra la formation sur son temps personnel et aucune autre dépense ne sera payée.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

23. Autorisation d'assistance - Formation PG Solutions - Module Grand Livre

2015-196

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale adjointe (finances) et M<sup>mes</sup> Diane Dorich et Catherine Rondeau, agentes de bureau, à assister à un séminaire de formation offert par PG Solutions, portant sur le module Grand Livre, qui aura lieu à Saint-Jérôme le 30 septembre prochain. Le coût d'inscription, au montant de 741,59 \$ (taxes incluses), ainsi que les frais de repas et de déplacement, sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

24. Demande d'arrêt routier - École Saint-Théodore - 24 octobre 2015

2015-197

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de consentir à la requête de l'école St-Théodore de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier le 24 octobre 2015 à l'intersection des rues de l'Église et Principale, dans le but d'amasser des fonds pour le Club des petits-déjeuners 2015-2016.

25. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio (chemin de tolérance)

Avis de motion est donné par M. Robert Lacombe à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance, pour les exercices financiers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

26. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) - Chemin du Lac-David Ouest (chemin de tolérance)

Avis de motion est donné par M. Robert Lacombe à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance, pour les exercices financiers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

27. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) - Rue du Hérisson (chemin de tolérance)

Avis de motion est donné par M. Robert Lacombe à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance, pour les exercices financiers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

28. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) - Rue du Sous-Bois (chemin de tolérance)

Avis de motion est donné par M. Robert Lacombe à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance, pour les exercices financiers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.



29. Avis de motion - Amendement au règlement de zonage 424-2011 (salle de réception)

Avis de motion est donné par M. Camille Solomon à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 22002, salle de réception, dans la zone RS-27.

30. Projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 22002, salle de réception, dans la zone RS-27 (3185, chemin de l'Église)

2015-198

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil accepte, tel que présenté, le projet de règlement ci-après intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 22002, salle de réception, dans la zone RS-27 »

*PROJET :*

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a adopté son règlement de zonage le 19 septembre 2011 sous le numéro 424-2011, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que la M.R.C. de Matawinie a émis son certificat de conformité le 12 octobre 2011;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable pour modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 20 juillet 2015 et que le règlement sera soumis à la consultation publique le 10 août 2015.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage 424-2011 est amendé en modifiant la grille des usages et des activités de la zone RS-27, par l'ajout de l'usage 22002 dans la liste des usages autorisés. La grille est incluse comme annexe 1 au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

31. Avis de motion - Amendement au règlement de zonage 424-2011 (rue Gaston)

Avis de motion est donné par M. Camille Solomon à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à intégrer une partie de la zone URB-11 (lot 3 900 966) dans la zone URB-6.

32. Projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à intégrer une partie de la zone URB-11 dans la zone URB-6

2015-199

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Poitras et résolu unanimement que le conseil accepte, tel que présenté, le projet de règlement ci-après intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à intégrer une partie de la zone URB-11 (lot 3 900 966) dans la zone URB-6 »

*PROJET :*

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a adopté son règlement de zonage le 19 septembre 2011 sous le numéro 424-2011, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que la M.R.C. de Matawinie a émis son certificat de conformité le 12 octobre 2011;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QU' avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 20 juillet 2015 et que le règlement sera soumis à la consultation publique le 10 août 2015.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le plan du règlement de zonage 424-2011 est amendé dans les zones URB-6 et URB-11 de la façon suivante :

le lot 3 900 966 cadastre du Québec de la zone URB-11 est intégré dans la zone URB-6.

Un plan préparé par Denis Hénault, urbaniste, en date du 14 juillet 2015 et joint comme annexe 1, montrant la modification des zones URB-6 et URB-11, fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

33. Demande de dérogation mineure - 825, rue Mauriac

2015-200

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de M. Sylvain Bouchard, en ce qui concerne la bande de protection riveraine à 8,72 mètres du bâtiment principal de la propriété située au 825, rue Mauriac.

2015-07-20

34. Autorisation de paiement - Architecturama - Aménagement de l'église

2015-201

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement de procéder au paiement d'un montant de 5 410,37 \$ (taxes incluses) à la firme Architecturama, pour la réalisation d'une étude dans le cadre de l'aménagement multifonctionnel de l'église Saint-Théodore.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

35. Autorisation de paiement - Pierre Desmarais - Devis travaux chemins

2015-202

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement de procéder au paiement d'un montant de 6 381,11 \$ (taxes incluses) à la firme Pierre Desmarais Expert Conseil inc., pour la confection des devis relatifs aux travaux de réfection des chemins des Monts, de la Grande-Vallée et Marie-Reine-des-Cœurs.

Cette dépense est financée par le Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018.

36. Adoption des comptes fournisseurs

2015-203

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juin 2015 au montant de 1 123 688,59 \$, tels que déposés par la directrice générale par intérim, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 juin 2015, au montant de 755 317,66 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 5 du règlement 414-2011, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Francine Bédard, directrice générale par intérim

37. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale par intérim dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2015.

38. Dépôt de rapports

Dépôt est fait au conseil des rapports des comités suivants :

- Communications, développement communautaire et relations de travail.
- Travaux publics, sécurité publique, service incendie et développement économique

39. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

40. Période de questions

On compte 30 personnes dans l'assistance.

41. Levée de la séance

2015-204

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la séance soit ajournée au 27 juillet 2015, à 19 h 30. La séance est levée à 21 h.

---

Directrice générale par intérim

---

Maire